République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 069-216901892-20231026-2023_0053-DE

DCM 2023.053

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 octobre 2023 à 20 H 30

Le vingt-six octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 19 octobre 2023.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (treize) : M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, M. Yves DELORME, Mme Linda LAURO, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, Mme Martine BEGUE, M. Jean-Marie DUPLAY

Absents(tes) au moment du vote (Six dont trois pouvoirs) :
M. Jacques REGIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. Jean-Marie DUPLAY)
Mme Lucie DANCETTE (Pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
M. David LESUR (Pouvoir donné à Mme Marine MATA)
Mme Corinne CHABORD
Mme Nadine EUKSUZIAN
M. Régis BABOIS

Secrétaire de séance : Mme Caroline MUSCELLA

DELIBERATION n° 2023.053 : Election d'une nouvelle adjointe au Maire suite à la démission de la 1ère adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020.001 du 25 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à quatre,
Vu l'arrêté municipal n°2020/049 portant délégation de fonction du Maire à Madame Marion CHOFFEL, déléguée pour exercer les fonctions relevant de la Vie scolaire, la Petite Enfance et la Jeunesse ainsi que l'environnement et la qualité de vie : sécurité, occupation du domaine public, tourisme,
Vu la lettre de démission de Mme Marion CHOFFEL des fonctions d'adjointe au Maire, adressée à Madame la Préfète le 12 octobre 2023 et acceptée par le représentant de l'Etat le 16 octobre 2023,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Marion CHOFFEL, par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :
1) sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020,
2) sur le rang qu'occupera la nouvelle adjointe, à savoir :
- elle prendra rang après tous les autres,
- toutefois, le conseil municipal peut décider qu'elle occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT),
3) pour désigner une nouvelle adjointe au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 069-216901892-20231026-2023_0053-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à quatre,
- que les adjoints élus le 25 mai 2020 avanceront d'un rang et que le nouvel élu prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7-2 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Caroline MUSCELLA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).
Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Martine BEGUE et Mr Pascal DANCETTE
Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Madame Lina LAURO se porte candidate.

1er tour de scrutin

Sous la présidence de M. Marc DELEIGUE, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de la nouvelle adjointe.
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : **16**
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : **0**
d) Nombre de bulletins blancs : **4**
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : **12**
f) Majorité absolue : **10**

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme LAURO Linda	12	Douze

Madame Linda LAURO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée, et a été immédiatement installée.

Tableau d'ordre des adjoints	
1er Adjoint	M. Guy VACHON
2ème Adjointe	Mme Marine MATA
3ème Adjoint	M. Pascal DANCETTE
4ème Adjointe	Mme Linda LAURO

Pour extrait conforme,

A Sainte-Colombe, le 26 Octobre 2023

Le Maire,
Marc DELEIGUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE (Rhône)

Transmis en Préfecture le : 27/10/2023
Affiché le : 27/10/2023